

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.062

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1/2006

VOTE : 26 POUR – 6 CONTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE

- De modifier les crédits de l'exercice 2006 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6574.0241	<u>SUBVENTIONS – FESTIVITES</u>	<u>+ 12 200,00</u>	
6574.30	<u>SUBVENTION CULTURELLE</u>	<u>+ 8 000,00</u>	
6574.40	<u>SUBVENTIONS SPORTIVES</u>	<u>+ 85 253,35</u>	
678.900	<u>INDEMNITES JARDINS DU MONDE</u>	<u>+ 195 459,00</u>	
022.01	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	<u>- 127 185,00</u>	
64192.01	<u>REMBOURSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES</u>		<u>+ 45 177,35</u>
74127.01	<u>DOTATION NATIONALE PEREQUATION</u>		<u>+ 88 550,00</u>
7788.01	<u>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		<u>+ 40 000,00</u>
		<u>+ 173 727,35</u>	<u>+ 173 727,35</u>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT